

Avenir de l'école maternelle :

Au-delà des annonces, des actes s'imposent.

En organisant les Assises de l'école maternelle, Emmanuel Macron et Jean-Michel Blanquer souhaitent ouvrir une nouvelle voie de réforme dans l'Éducation nationale. En annonçant ce mardi 27 mars, lors de ces Assises, la scolarisation obligatoire des élèves dès 3 ans, le Président accède à une vieille revendication de la CGT Éduc'action. Nous reconnaissons que c'est un geste important pour travailler à l'égalité d'accès aux savoirs, aux connaissances et à la sociabilisation des tous les enfants vivant dans notre pays.



COMMUNIQUÉ

Cependant une telle annonce n'est qu'une demi-mesure puisque la scolarisation des 3 à 6 ans concerne 97% des enfants depuis une vingtaine d'années. La CGT Éduc'action restera attentive aux futures annonces (ou éventuels silences) concernant l'école maternelle. En effet, en rendant obligatoire cette scolarisation, le Président et son gouvernement ont le devoir de garantir tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement des écoles, au bon accueil physique des élèves, à la qualité de l'encadrement et de la pédagogie et de la formation de tous les personnels y intervenant. Pour l'heure, il y a urgence à intervenir sur tous ces leviers car ils sont largement maltraités par notre institution.

La CGT Éduc'action exige des garanties pour le bon fonctionnement de l'école maternelle et des améliorations : une augmentation du nombre de personnels y travaillant (professeur·e des écoles, ATSEM, AESH ...), une réduction des effectifs avec 15 élèves maximum par classe, un aménagement des locaux pour garantir des conditions d'accueil décentes (construction de classes, de dortoirs et sanitaires adaptés).

Par ailleurs, nous veillerons à ce que cette obligation scolaire des 3 ans ne soit pas un alibi à la remise en cause de la scolarisation des 2 ans. Nous souhaitons aussi que, plus que jamais, les libertés pédagogiques des enseignant·es soient respectées et qu'aucune méthode officielle ne soit imposée par le ministère ou le Conseil scientifique. L'école maternelle, si elle assure parfois la première séparation entre la famille et l'enfant, la première rencontre entre l'enfant et l'institution, est prépondérante en matière d'enseignement et de mixité. Cela ne doit pas être un temps de pré-apprentissage intensif de la lecture imposé par les neurosciences. Nous réclamons aussi une formation initiale et continue spécifique pour répondre aux besoins physiologiques et psychologiques des jeunes élèves, mais aussi permettre le travail collaboratif avec les professionnels de la petite enfance.



Pour la CGT Éduc'action, si le Président veut montrer son attachement à l'école maternelle, il doit absolument augmenter le financement de l'Éducation nationale et des collectivités territoriales et le recrutement de personnels. Tout l'inverse de sa politique actuelle...

Montreuil, le 27 mars 2018